

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 321 12 mai 1975  
Douzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs  
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner  
Jean-Daniel Delley  
Claude Droz  
Jean-Claude Favez  
M.-R. Ruel  
Danielle Yersin

## Sécurité d'abord

*Kaiseraugst. L'occupation du terrain prévu pour la future centrale nucléaire a monopolisé l'attention de l'opinion, et la décision de l'assemblée bourgeoise de cette commune, tombée il y a une quinzaine, est restée dans l'ombre : les bourgeois de Kaiseraugst ont donc refusé à une faible majorité de signer un contrat avec la firme multinationale Unilever pour l'implantation d'une raffinerie d'huiles comestibles (Sais); le « sacrifice » : un investissement de 100 millions de francs, cent places de travail et des ressources fiscales pour la commune. Les défenseurs de l'environnement — les opposants à Unilever préféreraient un développement contrôlé, basé sur des industries légères — et la crainte des multinationales (une commune ne peut pas traiter d'égal à égal avec une industrie de cette dimension) ont vaincu.*

*Pas question ici de débrouiller les motivations cachées des bourgeois de Kaiseraugst, ni de porter sans autre aux nues une décision qui peut avoir son poids d'ambiguïtés ! Mais le veto à Unilever est un signal d'alarme bienvenu au chapitre de la protection de l'environnement et de l'emploi, un chapitre maltraité s'il en est.*

*Remontons d'abord aux jours heureux de la haute conjoncture ! Là, pas de problèmes. Tous les partis et groupements divers, en harmonie avec la grande majorité de la population, portent bien haut le drapeau de la défense de l'environnement. Et de fait, grâce à la croissance, la collectivité trouve même des ressources qui permettent de payer le prix des dégradations les plus sérieuses infligées à notre milieu (épuration, par exemple). Mais parallèlement ne se fait jour aucune tentative sérieuse de s'attaquer aux causes réelles de ces déprédations qui passent pour les retombées « normales » de la prospérité et d'un certain mode de production inévitable. Tout se passe comme si la société industrielle récupérait l'écologie en en faisant une branche économique de plus (le surprofit est investi pour éliminer une partie — tenue*

*pour nuisible — de la croissance; et le tour est joué, à l'infini).*

*Et des arguments péremptoires de fleurir dans les milieux patronaux en réponse aux sceptiques qui mettent en doute la trajectoire de la croissance; un thème : surtout ne pas freiner ou casser la machine, sinon on n'aura plus les moyens de réparer les dégâts qu'elle fait !*

*Aujourd'hui, chômage, stagnation économique, appels à une consommation accrue (considérée à l'égal d'un devoir civique) le décor a changé, et avec lui la batterie des arguments « réalistes » : c'est pas le moment de brasser les problèmes posés par l'environnement, serine-t-on (et les crédits pour l'épuration de se raréfier).*

*C'est le chantage à l'emploi. Tout est bon pour que se multiplient — ou paraissent se multiplier — les postes de travail : des centrales nucléaires aux autoroutes, plus l'œuvre est considérable et moins on veut entendre parler d'environnement. Tout se passe comme si la « crise » arrivait à point pour gommer les problèmes coûteux posés par les écologistes. Le président Ford peut se permettre de geler le plan anti-pollution prévu pour l'industrie automobile; ce même secteur est ranimé sans contrepartie à coups de milliards en France; les programmes des partis politiques suisses paraissent sous le signe de la sécurité, alors qu'il y a quatre ans l'environnement était au centre des préoccupations.*

*Et pourtant, le souci du plein emploi peut faire bon ménage avec la préservation de notre milieu. Une politique, même d'austérité, liant ces deux objectifs, est du domaine du possible, mais elle prend des allures funambulesques sous l'éclairage dramatique (la Suisse au bord de la ruine !) organisé par une minorité, décidée à revenir à ses profits d'antan, en sacrifiant au besoin l'environnement collectif. La droite a compris qu'elle pouvait tirer avantage de la « crise » (démantèlement de l'Etat social) dans un climat de peur et de chantage. Une seule réponse : recenser les priorités majoritaires (dont la défense de l'environnement) et proposer une alternative politique.*

## Le «Triangle» ou la quadrature du cercle

Un petit livre est sorti il y a quelque temps. Il s'intitule « Problèmes des vieilles villes à l'exemple du Vieux-Carouge », lequel est devenu à Genève le sujet d'un large débat : expositions, discussions publiques, brochures, reportages... et pendant ce temps la pierre s'émiette, les volets battent, les toits deviennent chauves et les fenêtres aveugles. Quant au sort qui guette bien souvent les vieilles villes aujourd'hui, l'historique des péripéties du « Triangle » est exemplaire de ce qu'il faudrait éviter. Le Triangle, c'est ce pâté de maisons, situé, à Carouge, entre la place du Marché aux frondaisons nourries, la rue du Marché et la rue Vautier.

### En cinq actes

Un pot pourri de valse-hésitation-spéculation. Le cas est symbolique et ce qui suit pourrait s'intituler : « Le Triangle : la quadrature du cercle », ou « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ».

Premier acte : 1951-1968. La société Renovim SA achète, 398 francs le mètre carré, le pâté tranché par tranche afin d'y construire un grand magasin (coût total : 1 335 000 francs). Rideau.

Deuxième acte : les choses ne s'avérant pas aussi simples que prévu et les circonstances ayant eu le temps d'évoluer, le Triangle est revendu à la Société Roulet et Cie (où l'on retrouve d'ailleurs certains membres de Renovim SA). Rideau.

Troisième acte : 1971. Ne parvenant pas à concilier les impératifs de la protection du Vieux-Carouge et ceux du rendement, Roulet et Cie offre de revendre le Triangle à la commune, sans quoi elle le cédera parcelle par parcelle avant rénovation. Mise au pied du mur, la commune (et par extension le contribuable) rachète, après maintes tractations, le lot pour 1059 francs le mètre carré

(soit en tout 3 550 000 francs, où sont compris les honoraires du notaire, ceux du bureau d'architectes mandaté par Roulet et Cie et les intérêts intercalaires). Une brillante affaire. L'opération est prise en charge par la Fondation du Vieux-Carouge. Rideau.

Quatrième acte : le ballet des projets a repris. Carouge est composé de maisons disposées en carré autour de cours qui sont aussi leur côté jardin. La surface de ces cours incite irrésistiblement certains à les remplir : il faut bien rentabiliser par le bas ce qui ne peut l'être par le haut, puisqu'il est interdit de rajouter des étages aux bâtiments classés. On étudie donc tour à tour un centre urbain, un super-marché souterrain, une salle de gymnastique... le projet actuel devrait résoudre l'équation posée par l'installation de halles avant l'automne. Son coût total atteindra 22 millions. On a prévu de vastes appartements, afin d'éviter la population fugace des studios. La pièce reviendra à environ 1800 francs, sans charges. Les habitants de Carouge (pas ceux du Triangle, il y a belle lurette qu'il est vide), à ce rythme-là n'auront plus qu'à déménager dans une tour infernale quelconque. Le processus est limpide : le contenu des immeubles se modifie fondamentalement. Les rénovations chères entraînent des loyers élevés, d'où expulsion des habitants, d'où disparition de l'artisanat et du commerce et destruction du cadre de vie. Rideau.

### Une ville-musée

Cinquième acte (provisoire) : les terrains avoisnants ayant été revalorisés par les avatars du Triangle, Carouge est sur les rails pour arrondir le mythe des paradis perdus et devenir un décor d'opérette, une ville-dortoir, une ville-musée dont nous viendrons montrer à nos petits-enfants les pastiches qui prétendent garder à la cité son charme palpitant, alors que derrière le fade alignement des façades uniformisées par une loi pourtant destinée à protéger leur ordonnance, la

substance est morte. Les formes y sont. Pas la fonction.

Alors pourquoi ne pas utiliser les techniques et les matériaux d'aujourd'hui pour ce qui est réellement irrécupérable, et choisir la rénovation minimum pour le reste, qui est souvent plus récupérable qu'on ne le croit ? La plupart du temps parce que plus on transforme, mieux on rentabilise. Et creuser, modifier, bétonner le ventre d'une maison en conservant le trompe-l'œil de sa façade pour respecter les normes de la loi coûte plus cher, et permet de justifier des loyers plus élevés.

### Ce qui est possible

Mais il y a restauration et restauration. L'étude qu'un groupe d'étudiants de l'école d'architecture de Genève a réalisée sous la direction d'un de leurs professeurs, tessinois, prouve à tout le moins qu'une approche plus optimiste est possible. Ce projet est basé sur la restauration minimum du Triangle : garder la structure existante tout en y ajoutant le confort moderne. Donc essayer de garder à la ville sa population. Sa vie réelle. Et lorsque c'est nécessaire, édifier des immeubles neufs tout en respectant la volumétrie de l'ensemble. Calculé sur la base du code du logement de 1974, le plan financier ne dépasse pas 12 millions, et le prix de la pièce 1350 francs. D'après cette étude, une expertise a montré que la majorité de la poutraison et des planchers du Triangle est encore utilisable. La vérité étant multiple et divisible, le sort du Triangle on le voit est en fragile équilibre. Celui de la population carougeoise également, qui devrait être clairement informée des choix à tenir, ni tout noirs ni tout blancs, et de leurs conséquences à long terme. Comme toutes les populations de toutes les (vieilles) villes. Comme nous tous. Car tant va la cruche à l'eau... Et en attendant l'épilogue, la pierre s'effeuille, les maisons perdent leurs cheveux, et les termites festoient.

**Martine Jacques-Dalcroze**

## POINT DE VUE

### «Le Macroscopie»

Il y a, de temps en temps, un livre intelligent. Un livre qui devrait être lu par les curés, les terroristes, les aménagistes du territoire, les présidents de commune (ah ! surtout eux !) les pompistes qui attendent la voiture suivante, le directeur de la télévision, les conseillers nationaux (ah ! surtout eux !), les ménagères oisives, les non-fumeurs, les évêques, les gardiens de phare et les grands commis de la Confédération (ah ! surtout eux !).

Le livre que je suggère à ce bon peuple de lire n'apporte rien de bien neuf : c'est une belle locomotive sur les rails de l'évidence. Il contient même des opinions discutables, des faits branlants, des déclarations hâtives. Mais il a du fond, de la fibre, du muscle et de l'estomac. L'auteur, manifestement, est en bonne santé. Il a une bonne tête de joueur de rugby endimanché et pratique vraisemblablement plusieurs sports — ce qui nous change des philosophes, des essayistes et autres porte-plumes, piliers de bistrot et de boudoirs. Tout porte à croire que l'auteur est compétent.

Le livre est intitulé « Le Macroscopie » et il est

farci de petits dessins de bon aloi. L'auteur est un biologiste et informaticien, M. Joël de Rosnay, bien connu des pêcheurs à la ligne lecteurs de la revue « La Recherche ».

Le propos du livre — édité par Le Seuil le mois dernier — est plutôt vaste. Il tourne autour de la déclaration de principe d'un des plus grands philosophes français, Alphonse Allais : « Tout est dans tout, et réciproquement ».

M. de Rosnay est un rigoureux utopiste. Parfaitement cohérent et décontracté. De toute manière, mieux vaut croire les utopistes. Quand on voit le pétrin dans lequel nous ont mis les réalistes... Le livre coûte 28 francs. Ce qui est un vol et un scandale — mais comme le monde en est plein, cela passe pratiquement inaperçu.

Gil Stauffer

P.S. : M. M. Zangger, des relations publiques de EOS, me reproche d'avoir utilisé des kilowatts-heure dans mon précédent papier (DP 319), lesquels kWh pourraient faire croire que mon collecteur solaire produit de l'électricité. Bon. Suivons le Système international d'unités et disons que le collecteur en question devrait être capable de récupérer entre 900 et 1300 mégajoules par mètre carré par an. De cette façon, plus personne ne comprend rien, hormis le fait que ce n'est pas EOS qui a inventé l'eau chaude.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Le meilleur des mondes

A propos du récent renvoi de soixante employés d'Oxy Métal, je lis dans « La Suisse » du 25 mai un article certes bien intentionné, qui commence toutefois par cette phrase : « L'efficacité des méthodes des businessmen américains n'a d'égale que leur brutalité... » Voilà bien, je crois, l'erreur, et la plus répandue : à moyen et à long termes en tout cas, les méthodes des businessmen américains n'ont aucune efficacité, aucune efficacité autre que de déboucher sur une pagaille irrémédiable, sur

des situations sans issue — sans autre issue que des crises du genre de celle de 1929, que le chômage massif, que les troubles graves débouchant en dernière analyse sur la guerre. « L'impérialisme, phase suprême du capitalisme », écrivait Lénine. Mais non ! La phase suprême, c'est la guerre !

#### Etats-Unis 1945-1975 : une ligne droite

Sur le même sujet. Dans un livre que j'ai publié en 1968 « Les USA à l'heure du LSD », j'écrivais ceci :

« 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale; difficultés économiques aux USA et accessoirement dans les autres pays du monde capitaliste; chômage, etc.

» 1950 : guerre de Corée, prospérité économique aux USA et accessoirement dans les autres pays capitalistes, disparition du chômage, etc.

» 1953 : fin de la guerre de Corée; difficultés aux USA et accessoirement... chômage, etc.

» Années 60 : guerre du Vietnam, prospérité économique aux USA et accessoirement... disparition du chômage, etc. Société d'abondance.

» Je ne demande qu'à être détrompé. »

Eh bien, je n'ai pas été détrompé, malgré M. Schaller, qui nous expliquait hier encore que les jeunes avaient bien tort de contester et que jamais notre société n'avait mieux résolu ses problèmes :

« 1975 : fin de la guerre au Vietnam; difficultés aux USA et accessoirement... chômage, etc. »

### Des plaisantins

Sur le même sujet.

A Genève, cinq cents élèves sans place d'apprentissage (les journaux). Au Tessin, six cents apprentis ayant achevé leur apprentissage (sur les mille cinq cents de l'année) sans travail (les journaux). En Suisse : le 30 % environ des apprentis sortis d'apprentissage ce printemps n'ont pas trouvé de place (les journaux).

Fort bien. J'imagine que ce nonobstant, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Voici un an encore — et même plus récemment — de graves « importants » nous expliquaient qu'il fallait détourner nos jeunes — les moins « doués » d'entre eux — des études, qu'il fallait nous montrer plus sévères, qu'il fallait sélectionner plus rigoureusement, vu que les carrières universitaires étaient encombrées, alors que dans d'autres secteurs tout au contraire... Hélas, les graves « importants » étaient des plaisantins.

J. C.

## Pour la solution des délais

« L'avortement n'est jamais une bonne solution du problème posé par une grossesse non désirée », c'est la première observation qui nous paraissait s'imposer pour ouvrir une réflexion récapitulative sur le sujet (cf. DP 319), une réflexion nécessaire avant le prochain débat aux Etats, nécessaire au moment où est annoncé le lancement d'une deuxième initiative. Après l'examen du droit actuel et de la solution des indications, voici notre conclusion (Réd.).

*La solution des délais repose sur un point de vue différent de celui du droit suisse actuel. Refusant d'identifier sans autre le fœtus à une personne pour toute la durée de la grossesse, elle distingue deux stades : dans le premier qui comprend les premières semaines de la grossesse, la quasi personnalité est déniée au fœtus. Celui-ci ne représente que l'élément objectif de la vie, il n'est pas doté de la subjectivité qui fonde la protection sociale. Le fœtus n'est donc pas considéré comme une personne distincte de celle de la mère; il reste, juridiquement aussi, dans sa sphère intime. Pendant ce stade, l'interruption de grossesse n'est*

*donc pas punissable : le choix de mener à terme la grossesse non désirée ou de l'interrompre relève exclusivement de la mère et de ses conceptions morales. Passées les premières semaines de la grossesse, le fœtus jouit de la même protection que dans la solution des indications.*

*La solution des délais repose sur un grand respect de la personne humaine, respect de l'être humain déjà parvenu à maturité — la femme enceinte — dont elle étend l'autonomie. Le début de la grossesse est considéré comme une affaire personnelle, sur laquelle la société et l'Etat n'ont pas à exercer de contrôle, pas plus qu'ils ne peuvent dicter à un couple le nombre d'enfants qu'il doit ou peut avoir. On voit mal d'ailleurs, quel intérêt l'Etat aurait à intervenir à ce stade, lorsqu'il ne fait pas une politique nataliste.*

*Alors que la solution des indications oppose les intérêts de la mère à ceux du fœtus et fait trancher ce litige par un tiers, celle des délais refuse de conférer à ce conflit une portée sociale. Le problème subsiste, mais de social il devient purement moral et doit être tranché par la femme enceinte, considérée comme un être adulte.*

*Le respect des potentialités que représente le fœtus est pris en considération avec un sérieux aussi grand que dans la solution des indications. Seule change l'instance de décision du conflit qui surgit d'une grossesse non désirée : aux conceptions morales de la femme ne sont plus substituées celles de tiers, sous le couvert de la protection de la vie. La principale intéressée peut apprécier elle-même si elle est en état d'avoir l'enfant dont la société lui impose l'éducation en tout état de cause. Il est évident qu'elle ne peut faire son choix librement et en connaissance de cause que si les conseils d'un personnel spécialisé lui sont assurés et si des conditions sociales décentes lui sont offertes pendant sa maternité. Obliger une femme à avoir un enfant sans lui en offrir le moyen est une hypocrisie; lui laisser le choix théorique d'avoir ou non un enfant, sans créer les conditions pratiques de ce choix en est une autre.*

*Même après le vote du Conseil national, la solution des délais paraît la seule conforme (on ne saurait se contenter de la solution fédéraliste) au respect de la personne de la femme enceinte et, plus généralement de la vie. Elle peut entrer dans les faits si la deuxième initiative prévue sur le sujet reçoit l'approbation du peuple et des cantons.*

### ANNEXE

## Des femmes face à une grossesse non désirée

Quelle est la situation personnelle des femmes qui demandent une interruption de grossesse ?

La question doit être présente dans toutes les réflexions importantes à propos de la revision de notre code pénal au chapitre de l'avortement. Le poids des « pulsions secrètes » de la femme qui désire avorter est du reste constamment mis en avant dans la controverse, tant par les partisans que par les adversaires de la décriminalisation de l'avortement.

Le problème fait depuis un certain temps l'objet de recherches systématiques, aux Etats-Unis notamment. Mais il prend une dimension très accessible pour nous à travers les travaux de spécialistes lausannois (A.-M. Lanoy, médecin-assistant, P.-A. Gloor, privat-docent à la Faculté de médecine et médecin-adjoint, E. Heraief, cand. méd. stagiaire. Policlinique psychiatrique universitaire) qui ont mené leur enquête sur des dossiers concernant des femmes domiciliées en Suisse romande<sup>1</sup>

(dossiers établis avant que ne fussent connus les résultats publiés outre-Atlantique).

Le point de départ des auteurs : les travaux des spécialistes américains (Clayson et coll.) ayant tenté d'évaluer la structure de la personnalité de femmes présentant une grossesse indésirée laissent apparaître une forte proportion de patientes « ayant vécu, au cours des vingt-quatre mois précédant une demande d'interruption de grossesse,

<sup>1</sup> « 350 demandes d'interruption de grossesse — Les antécédents immédiats (vingt-quatre mois) », un travail présenté au premier congrès de sexologie médicale à Paris l'année dernière, et publié dans la revue suisse de médecine, « Praxis », No 10/295-298/1975.

des stress divers dans leur milieu familial et sentimental ».

Se sont attachés à le vérifier les chercheurs lausannois, sans emploi de questionnaires ou de tests systématiques. Leur étude a donc porté sur l'examen de rapports psychiatriques contenus dans 350 dossiers de patientes ayant demandé une interruption de grossesse : 200 dossiers avaient été établis à la Policlinique psychiatrique universitaire de Lausanne (Prof. P.-B. Schneider), 150 par un expert dans sa clientèle privée, à Lausanne également. Pour permettre une comparaison valable, a été d'autre part dépouillée une série de 100 dossiers de la policlinique, concernant des femmes nées après 1940, et ayant consulté pour des motifs variés.

D'emblée, les résultats ! Pour comprendre ceux-ci une distinction de base :

— seront nommés *cas positifs*, les cas des patientes qui ont présenté, « au cours des vingt-quatre mois précédant leur demande, des antécédents chirurgicaux, obstétricaux ou gynécologiques, tant chez elles que dans leur proche parenté, ainsi que des deuils ou des maladies mortelles dans l'entourage, des séparations ou des ruptures de relations sentimentales ou sexuelles. Ces événements sont comptés comme équivalents » ;

— seront nommés *cas négatifs*, les cas des patientes exempts de tels stress (il faut souligner cependant que ces stress n'avaient pas été systématiquement recherchés et que les résultats constituent, dans ce sens, un minimum).

Les chiffres sont, là, extrêmement significatifs. Dans les dossiers de la policlinique, on compte 128 cas « positifs » et 85 en série privée (soit respectivement 64 et 57 %, sans différence significative entre ces deux résultats) ; en revanche, la série de référence ne présente que 26 cas « positifs » sur les 100 patientes considérées. La différence avec la proportion constatée en dépouillant les dossiers de la policlinique est donc six fois supérieure à celle que l'on attendrait si tous les cas considérés faisaient partie d'un ensemble homogène (quatre fois supérieur dans la comparaison

avec les patientes privées). Avec une probabilité supérieure à 99,9 %, les auteurs concluent donc que « les situations stressantes des cas « positifs » sont bien une spécialité des patientes demandant une interruption de grossesse ».

Il est intéressant de remarquer que les experts consultés ont rendu des rapports favorables à une interruption dans 86 % des cas « positifs » de la policlinique et 83 % des patientes privées, ces chiffres devenant 81 et 71 % pour les « négatives » qui ont donc été jugées moins fragiles.

Rappelons en outre que dans les cantons suisses dits « libéraux », où se pratiquent environ 95 % des interruptions faites dans tout le pays, on constate depuis longtemps la haute proportion de motivations complexes : médico-sociales ou psychosociales. Dans les deux séries examinées, celle de la policlinique et la série privée, il y a eu en effet 3 et 1 % d'indications purement médicales chez les « positives » et aucune chez les « négatives » ; les cas décrits comme « sociaux » sont plus nombreux : 18 et 1 % pour les « positives », 14 et 6 % chez les « négatives » !

De tels chiffres imposent des réflexions plus générales, même si l'étude en question ne porte que sur un nombre relativement restreint de dossiers, même si la catégorie de femmes considérée (femmes ayant consulté un médecin pour demander « officiellement » une interruption de grossesse) n'est peut-être pas totalement représentative de la masse de femmes en quête d'avortement.

En accord avec d'autres auteurs, les médecins lausannois constatent que « c'est bien la notion d'immaturation psychosexuelle qui se dégage le plus souvent », si l'on tente d'interpréter le comportement des femmes face à une grossesse non désirée. Cela signifie, si l'on considère les patientes *positives*, que pèsent sur elles par exemple des conflits familiaux anciens (ni encore liquidés, ni équilibrés), et que cette situation entraîne inconsciemment toutes sortes de conduites incompatibles avec la construction du nouveau mode de vie impliqué par la maternité. Là, les auteurs se font plus précis : « ces conduites sont évidemment en

rapport avec notre mode particulier de répression sexuelle, longtemps fondée sur le secret, l'intimidation, l'infériorité féminine. Les possibilités modernes de contraception efficace, présentées à des femmes de cette structure, ne sont alors pas utilisées ou inconsciemment sabotées, ou encore, sont acceptées apparemment, avec un cortège de plaintes subjectives montrant un état de détresse et un risque d'échec à plus ou moins bref délai » (les patientes *négatives* « paraissent avoir inconsciemment organisé un échec sur d'autres bases, peut-être dans le sens d'une conduite plus active et d'une fuite en avant, dans le mariage en particulier »).

Que penser d'une telle enquête ? Inutile d'abord de préciser qu'elle ne contredit en aucune façon l'exigence primordiale qui est au centre de notre réflexion : créer les conditions nécessaires pour que la femme puisse exercer pleinement ses responsabilités. L'apprentissage de celles-ci, les travaux lausannois le prouvent encore, sera délicat (mais qui échappe vraiment aux contingences psychologiques ?) autant qu'il est nécessaire ; une direction est cependant donnée : à travers la complexité des motivations féminines ainsi mises à jour, on comprend mieux, si besoin était, combien un carcan juridique trop étroit en matière d'interruption de grossesse est vain, voire même malfaisant.

Sur un plan plus large se vérifie aussi la certitude que les problèmes posés par l'avortement dépassent largement le scandale d'une législation injuste : est en cause notamment la politique de la famille (la contraception, si bien organisée soit-elle, ne peut-elle pas être mise en échec inconsciemment par des troubles personnels graves ?), est en cause notamment l'atmosphère de répression ambiante qui, subsistant en l'état actuel, ne saurait permettre le pas indispensable, d'une prophylaxie de l'avortement criminel et de l'interruption légale de la grossesse à la diffusion réussie de la contraception (aux Etats-Unis, la libéralisation de la loi au sujet de l'interruption de grossesse permet d'aborder ce cap parce qu'elle entraîne une détente manifeste du climat).

## Démocratisation des études: qui veut la fin, veut les moyens

*Ecole compensatrice des inégalités sociales : DP a déjà insisté sur les conclusions des groupes de recherches pédagogiques (cf. notamment rapports du GROS et de la SPG) réclamant une pédagogie qui permette à chacun de s'épanouir.*

*Le Cycle d'orientation (CO) genevois est allé assez loin sur le chemin de la démocratisation des études : une seule école secondaire pour tous, observation et orientation intégrées à l'école, ap- puis pour élèves en difficultés, rattrapages pour élèves changeant d'orientation, classes hétérogènes enfin au départ, groupant des élèves des futures sections.*

*Tout cela va-t-il être remis en question au moment même où les premiers fruits s'annonçaient ? La menace, en tout cas, est triple : le régime des « économies à tout prix », le vide créé par l'inexistence d'un syndicalisme enseignant, la politique à courte vue en matière de formation du corps enseignant.*

Le chapitre « économies », tout d'abord. Au cri de « la conjoncture l'exige, économies partout », va-t-on reprendre d'une main ce qu'on a donné de l'autre ? Va-t-on volontairement confondre la lutte nécessaire contre le gaspillage avec la destruction d'une structure scolaire dont l'efficacité sociale inquiéterait ?

C'est bien la crainte des maîtres du CO, qui réunis en congrès pour la première fois, ont réclamé à l'unanimité un budget qualitatif. Comment le Département de l'instruction publique peut-il en effet prévoir des licenciements de maîtres-suppléants alors que le nombre des élèves augmente proportionnellement davantage que celui des candidats aux études pédagogiques et qu'il

faudrait de plus créer des postes indispensables d'auxiliaires pédagogiques ? Comment, sinon en méprisant les objectifs pédagogiques, en reniant la démocratisation, en annulant les premiers efforts : cette année déjà (et la prochaine s'annonce pire) on a laissé monter les effectifs plutôt que d'ouvrir des classes nouvelles, on « oublie » les rattrapages, les heures d'appui passent de 54 à 36, des bibliothèques restent inopérantes faute de moyens, des élèves ayant changé de route ne peuvent être accueillis et encadrés dans leur nouvelle classe, où ils ne peuvent parfois même pas entrer.

### Catastrophes dans les « générales »

C'est dans les classes de « générale », dont les élèves sont les plus susceptibles de bénéficier de la démocratisation des études, que l'augmentation est la plus catastrophique : si la situation de 1972-1973 (36 % des classes ayant un nombre d'élèves égal ou supérieur à 22) demandait déjà réparation, que penser de la situation 1974-1975 (68 % !) ? Que l'on voie bien concrètement ce que cela veut dire : on ne peut plus orienter ni aider des élèves

qu'on ne connaît plus assez; abandonnés, ils ne peuvent être transférés que négativement, ils « descendent en »... Seules les notes, muettes, et des considérations disciplinaires, orientent ces transferts. Et l'élève apporte avec lui ses problèmes, à un nouveau maître aussi démuni que le premier.

Cela signifie aussi la mort des méthodes actives, aussi bien dans le domaine des sciences expérimentales que dans celui des langues en général et du français en particulier (chaque élève doit pouvoir expérimenter et s'exprimer individuellement : un objectif impossible à atteindre lorsque les effectifs sont trop élevés).

Aussi bien, réduire les effectifs des classes (c'est-à-dire investir davantage dans l'école) ce serait faire des économies à long terme !

### Sons de cloche discordants

Venons-en ensuite au syndicalisme enseignant. La démocratisation pourrait être également remise en question par les enseignants eux-mêmes : leur manque de conscience syndicale culmine dans

## ANNEXE

### Urgences

*Le texte de la motion du dernier congrès de la Fédération des associations de maîtres du CO votée en assemblée (quatre cents personnes) est extrêmement révélateur de la situation actuelle de l'enseignement genevois; il servira également, par l'urgence qui transparait des divers points que nous résumons ci-dessous, de points de repère pour l'appréciation des problèmes qui se posent également dans les autres cantons romands.*

1. Retour à un budget qualitatif indispensable aux objectifs de la démocratisation des études.
2. Effectifs de classes limités pour la rentrée 1975 à, notamment, 24 élèves en section latine,

*scientifique, moderne; 20 élèves en section générale et en classes hétérogènes; 15 élèves en section pratique (puis par la suite respectivement 20, 16 et 12 élèves).*

3. Effectifs de collèges limités selon les normes à 600 ou 700 élèves (mise en chantier de nouveaux bâtiments).
4. Suppression de toutes les mesures de licenciement, de réduction de postes et de limitation à l'entrée des études pédagogiques.
  - Création de postes nécessaires au respect de l'ensemble de la motion (effectifs de classes, définition de la fonction, formation permanente, assistance pédagogique). Création de nouveaux postes de préparateurs, bibliothécaires, personnel administratif.

l'amalgame de revendications des plus légitimes avec des exigences manifestement utopiques. D'où des sons de cloche discordants qui favorisent l'attentisme et les manœuvres dilatoires. Que l'on en juge plutôt ! Tandis que la Fédération des associations de maîtres du CO multiplie ses efforts d'information (témoin ce congrès largement passé sous silence par la grande presse genevoise), l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) garde le silence (et approuve les mesures prises ?); à cela s'ajoute bien sûr la passivité et l'individualisme du plus grand nombre des enseignants, et une gestion hiérarchique de la part du DIP. Pauvre pédagogie dans cette galère, elle qui ne peut se développer que dans la participation et la coordination égalitaire !

### Des suppléants sacrifiés

La démocratisation des études rencontre enfin l'obstacle inhérent à une politique à court terme consistant à ne pas permettre à tout un corps de suppléants (plusieurs centaines) de mener à chef des études universitaires sérieuses et d'acquérir

ainsi les bases scientifiques et méthodiques les rendant aptes à un constant renouvellement. Tant il est vrai que, ainsi que nous le répétait un ancien directeur de CO, engagé, avec une équipe de maîtres, efficacement et généreusement dans la réelle démocratisation, on ne peut se permettre de lésiner sur la qualité des maîtres.

### Au pied du mur

Le bilan est donc largement préoccupant. Sur les points du syndicalisme (union indispensable sur des objectifs bien définis et sur des exigences adaptées aux possibilités réelles) et de la formation (la qualité des maîtres est la condition sine qua non d'une démocratisation), c'est un climat général qui est en cause et qui peut être modifié plus ou moins rapidement. Au chapitre des « économies », le pouvoir est aujourd'hui au pied du mur : qui veut la démocratisation des études doit y mettre le prix, et ce ne sont pas les compressions budgétaires sous le signe de l'austérité qui pourront tenir lieu de politique scolaire.

5. Définition de la fonction selon un poste de 24 h. au maximum avec moyenne à 22 h., et droit à la formation permanente intégrée dans le poste;
6. Maintien des enseignements en demi-classes là où elles existent (et extension). Aucune réduction de l'assistance pédagogique;

### Information indispensable

7. Sur le plan de la formation professionnelle, qui pour beaucoup d'élèves fait suite au CO, une information la plus claire et la plus large possible des élèves, parents et milieux concernés par la formation, sur le nombre réel des places d'apprentissage et la répartition par secteur.

— Publication par les directions dans chaque collège de la situation des élèves libérables en juin 1975;

— Refus de toute solution sous forme de scolarisation qui ne serait que du gardiennage déguisé;

— Possibilité pour tous de s'inscrire au Centre d'enseignement professionnel de l'industrie et de l'artisanat, même sans patron...;

— Création et le financement par l'Etat, les patrons, de places d'apprentissage payé, en école ou en usine, au choix des élèves; suppression des examens sélectifs à l'entrée de l'apprentissage; absence de toute discrimination, au niveau des permis, vis-à-vis des étrangers qui veulent entrer en apprentissage ou dans la profession (contrairement aux mesures de l'OFIAMT).

## Avertissement

Réaction unanime de soulagement après le « oui » du week-end dernier. Trois points, pourtant :

1. La marge de sécurité est certainement moins importante qu'il n'y paraît : un seul grand parti forçait sur le « non », et, la surenchère démagogique aidant, l'opinion basculait.

2. La gauche a joué le jeu. Le « oui » sur les points les plus importants est aussi son œuvre. Voilà un point de repère capital dans un contexte où les équivoques n'ont pas été levées par le verdict des urnes, où l'instabilité demeure donc grande, où les « oui » majoritaires ne convergent pas vers une orientation politique unique.

3. La droite, si elle est attentive tant à ce rôle joué par la gauche pendant la campagne, qu'à la précarité de l'équilibre atteint dimanche, ne pourra pas en rester à la démobilisation de l'Etat social qui lui tient lieu de programme. En ce, elle entendra le scrutin comme un avertissement, et ne se contentera pas d'y voir un blanc-seing à sa politique de repli.

## Petit problème

Deux quotidiens libéraux, l'un genevois et l'autre vaudois, et un quotidien radical, vaudois lui aussi, collaborent selon des modalités variées, allant du domaine publicitaire au secteur rédactionnel.

Etant donné que le tirage total utile du trio est de 36 629 exemplaires, que le tirage des deux quotidiens libéraux atteint 29 920 exemplaires, et que le tirage du quotidien genevois enfin se monte à 18 882 exemplaires, quel est le tirage des autres quotidiens ?

C'est le problème qui peut se poser à la lecture du catalogue de la presse suisse publié par des agences de publicité et des données qu'il propose pour le moins énigmatiquement.

Nous n'allons pas vous faire languir... En clair, cela veut dire que le « Journal de Genève » tire à 18 282 exemplaires, la « Gazette de Lausanne » à 11 638, et « La Nouvelle Revue de Lausanne » à 6 709 exemplaires.

## Rétro

Werner Thürig, secrétaire du PS du canton de Berne, publie dans « TW » un rappel du vote du 2 juin 1935 sur l'Initiative de crise des syndicats et de leurs alliés, qui n'étaient pas seulement les socialistes. On peut se demander si ces rappels de défaites historiques, même si l'histoire a fini par donner raison aux battus, ne contribue pas à démobiliser encore plus les électeurs de gauche. L'absence d'une vision claire de l'avenir amène au retour vers le passé avec toutes les conséquences que cela comporte. Tirons néanmoins de cet article une indication : l'initiative de crise avait été appuyée par 330 000 signatures. Le militantisme était vivant il y a quarante ans !

### Injustice

— Bien des journaux ont commenté le rythme très bernois du contrôle des signatures des initiatives populaires dans la ville de Berne. En fait, la dénonciation de cette situation lors du dépôt de l'initiative du Parti suisse du travail a été prise très au sérieux par des journaux de toutes tendances.

### Un monopole en question

— Dans le magazine de fin de semaine du « Tages Anzeiger », un entretien très ambitieux sur la dépendance des patients à l'égard de leurs médecins, entretien organisé avec la participation de quatre spécialistes, professeur de médecine ou médecins. La question : le monopole de la science médicale est-il préjudiciable pour l'ensemble de la population ?

### « Leserzeitung » : ça continue !

— Dans « Leserzeitung » (9) l'annonce que les moyens disponibles garantissent la parution jusqu'en août. Cependant, d'autres difficultés agitent

l'équipe du journal puis le président de l'Association « Leserzeitung » a donné sa démission car il n'est pas d'accord sur le contenu du journal qu'il trouve trop négatif. Il a été le seul de son avis...

A signaler aussi que le comité de l'association a décidé d'organiser une fête du journal pour faciliter les contacts entre rédacteurs et lecteurs. Une assemblée générale (rappelons que l'abonnement est en même temps une adhésion) élira un nouveau président et élargira le comité.

### « Die Weltwoche » : prospérité

— Pendant ce temps, une presse prospère ! L'hebdomadaire « Die Weltwoche » a fait contrôler son tirage. Il est maintenant de 110 585 exemplaires en augmentation de 6 724 depuis le contrôle de 1972. Le numéro 22 contient un article du professeur Jean Rossel, de Neuchâtel, sur les centrales atomiques. Il a paru dans la rubrique, la voix des autres.

### La misère de l'école

— Dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung », à noter tout d'abord la première partie d'une étude, due au philosophe bâlois Hans Saner, sur la « misère de l'école » ; en fait, l'auteur revient sur un des thèmes développés au mois d'avril à Montreux, lors d'une semaine d'études : quelle est la place de l'enseignant dans notre société ? Le diagnostic est ici pessimiste : les professionnels de l'éducation se voient rejetés peu à peu, mais irrévocablement, dans une manière de ghetto, préjudiciable certainement à l'ensemble des intéressés.

A lire également une longue étude de l'écrivain Adolf Muschg, intitulée « De Herwegh à Kaiser-augt », et consacrée à l'évolution de la démocratie dans notre pays (Georg Herwegh est un déserteur du Wurtemberg qui, en 1843, acheta pour 500 fr. la bourgeoisie bâloise).

Dans le même numéro, la deuxième partie d'un travail consacré à la révision de la Constitution

helvétique, et le compte rendu d'un livre publié par un professeur de Hanovre sur le sujet extrêmement controversé de l'activité professionnelle du troisième âge ; la conclusion de ce spécialiste, selon les termes du journaliste responsable de l'article : « Pour la science médicale et pour la biologie, le but est de prolonger la vie de quelques années de plus ; mais pour les personnes âgées et pour la société, il s'agit de donner plus de vie à ces années-là. Cette double exigence est réalisable, l'expérience de ces derniers temps nous l'a montré ; nous devons cependant nous engager plus fermement dans cette voie ».

## Le désert est en Suisse

A Lucienne Dieudonné

Je connais  
la douleur du désert  
Mais ce n'est pas le sable  
Le désert est là  
où on ne parle pas  
Il est dans la propriété  
les biens  
Il est dans la totale indifférence  
de tout ce qui n'est pas  
palpable : l'or, les banques,  
La maison que voilà  
Bien sûr, les assurances  
Assurance — ô mort — de quoi ?  
Le désert est en Suisse  
Je crie dans le désert  
On dit : ce garçon-là  
n'a pas de voix

Georges Haldas